

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs (AISGE)

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 06.12.2023

Rapport de la commission de gestion et finances (CoGeFi) sur le préavis 10/2023 relatif à une demande de crédit exceptionnel de **CHF 38'028.85 TTC** destiné à financer une étude de faisabilité de construction d'un complexe scolaire (classes 5P à 8P) à Saint-Cergue.

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons participé à la séance de présentation du devis 11/2023 organisée par l'Association Intercommunale Scolaires de Genolier et Environs (AISGE) le 22 novembre 2023 à Genolier, Collège du Montant.

Etaient présents à cette séance de présentation M. Paul Ménard, responsable des Finances, M. Gérald Girardet, responsable « Bâtiments et terrains », tous deux membres du Codir de l'AISGE, Mme Annick Kosel, Directrice générale et Mme Dominique Althaus, secrétaire générale et directrice des finances.

Les membres présents de la CoGeF étaient Mme Nina Darricau (Givrins), Mme Evelyne Vogel (Trélex) et M. Denis Berger (Arzier-le-Muids). Mme Noémie Dunand (Genolier) et M. Gabriel Galibourg (St-Cergue), Président de la CoGeFi étaient excusés.

Pour information, la CoGeF a reçu le préavis et son annexe au préalable de cette séance de présentation par les membres du Codir. La commission a pu ainsi adresser une liste de questions à l'avance, permettant aux membres du Codir de l'AISGE et de la Direction générale de préparer les réponses. C'est sous forme d'un dossier récapitulatif, retraçant les étapes de réflexions concernant la faisabilité de construction du futur complexe scolaire, que les réponses nous ont été données. Nous tenons ici à saluer le travail fourni par Mmes Annick Kosel et Dominique Althaus pour son élaboration.

Historique

Le permis de construire du futur bâtiment du Bix a été délivré en 2018. Entré en force en mars 2023 seulement, en raison du traitement de plusieurs oppositions et des diverses procédures qui s'ensuivirent, les travaux n'ont pas pu être commencés selon le programme prévu pour mettre à disposition de nouvelles

classes pour les écoliers. Actuellement, 130 élèves de l'AISGE sont «enclassés» dans des containers représentant 5 classes.

Choix de faire une étude

Les besoins en matière d'aménagement scolaires sur l'ensemble des cinq communes AISGE a fait l'objet d'une étude effectuée en 2021 par l'entreprise spécialisée MICROGIS. Le résultat a révélé que le deuxième bâtiment BIX 2, prévu dans le concours d'architectes, était nécessaire afin de loger les élèves dans de bonnes conditions. Le Codir a alors étudié une nouvelle variante, soit la possibilité de construire un complexe scolaire sur le territoire de la commune de Saint-Cergue. Une étude de faisabilité a donc été entreprise faisant l'objet de la demande de crédit de ce préavis.

Le temps nécessaire de cette étude a immobilisé durant plusieurs mois les travaux de construction du BIX 1 qui avaient débuté sur le site d'Arzier-le-Muids. Il faut mentionner ici que l'ensemble des municipaux des cinq communes ont été consultés lors d'une séance de présentation du résultat de celle-ci. La commission estime, au vu des coûts engagés dans ce projet, qu'il était indispensable de procéder à cet examen, permettant aux membres du Codir d'effectuer leur choix définitif en toutes connaissances.

CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accorder ce crédit exceptionnel de **CHF 38'028.85 TTC** (trente huit mille vingt huit francs et huitante cinq centimes) permettant de financer une étude de faisabilité et de prélever ce montant sur la trésorerie courante.

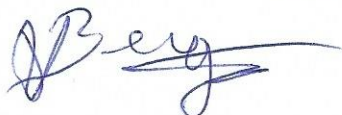
Trélex, le 23 novembre 2023

Pour la Commission de Gestion et Finances

Gabriel Galibourg, président



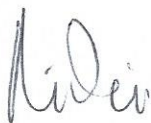
Denis Berger



Noémie Dunand



Nina Darricau



Evelyne Vogel, rapporteur

